

Le projet commun CCRE-FSESP « Localiser le semestre européen » examine de nouvelles façons d'établir ou de renforcer les canaux existants qui permettent la participation des partenaires sociaux au mécanisme annuel du semestre européen.

L'objectif global de ce projet est de renforcer le rôle des partenaires sociaux européens et nationaux des gouvernements locaux et régionaux dans le processus décisionnel du semestre européen et d'accroître leur implication dans la discussion concernant les différents résultats du semestre - examen annuel de la croissance, rapports nationaux, programmes nationaux de réforme et recommandations spécifiques par pays - plus homogènes entre les États membres, tout en respectant les pratiques et les caractéristiques nationales.

*Ce projet reçoit le soutien financier de la Commission européenne, DG Emploi, affaires sociales et inclusion, appel à propositions VP/2017/001.
www.ccre.org / www.epsu.org*

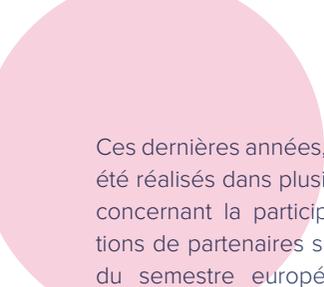
Leonardo Ebner

Responsable de politiques -
Emploi et services publics

square de Meeûs 1, 1000 Brussels
+ 32 2 213 86 96
leonardo.ebner@ccre-cemr.org
www.ccre.org



LOCALISATION DU SEMESTRE EUROPÉEN PROJET CONJOINT CCRE-FSESP 2018 -2020 DÉCLARATION FINALE



Ces dernières années, certains progrès ont été réalisés dans plusieurs États membres, concernant la participation des organisations de partenaires sociaux au processus du semestre européen. Cependant, ce n'est pas suffisant pour en faire un exercice pleinement démocratique, prenant vraiment en compte le point de vue de tous les acteurs institutionnels concernés, des organisations d'employeurs et de travailleurs.

La dimension sociale croissante du semestre européen ne peut plus être négligée : alors que par le passé, le semestre a surtout servi d'instrument de coordination économique, c'est aujourd'hui un processus décisionnel complet qui englobe de nombreuses questions, allant de la législation sociale aux priorités des fonds de l'UE, en passant par les principes du socle européen des droits sociaux et les objectifs de développement durable. Ce faisant, nous sommes d'avis qu'il doit devenir plus inclusif et renforcer sa légitimité démocratique.

En outre, environ 80 % des recommandations par pays, émises chaque année, ont une dimension territoriale, ce qui signifie qu'elles impliquent directement ou indirectement les autorités locales et régionales (ALR) voire, à défaut, ont tout de même un impact sur le territoire. Les autorités locales et régionales jouent un rôle global en tant qu'acteurs socio-économiques en favorisant la croissance, la compétitivité et l'emploi de qualité aux échelles macroéconomique et locale.

À cet égard, le processus du semestre européen doit faire preuve de plus de transparence, avec une consultation en amont des partenaires sociaux sectoriels, ainsi que renforcer la participation des autorités locales et régionales.

Le projet « Localiser le semestre européen » a en effet démontré qu'il existe un intérêt et une attention croissants de la part des organisations de partenaires sociaux des gouvernements locaux et régionaux quant à leur implication dans le cycle annuel du semestre européen.

Ainsi, le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) et l'Union européenne de la fonction publique (FSESP) invitent conjointement la Commission européenne à :

- Veiller à ce que les points de vue des partenaires sociaux sectoriels des collectivités locales et régionales soient bien pris en compte
- Fixer des normes de qualité pour une approche inclusive par les différents gouvernements nationaux et pour un bon niveau d'implication des organisations nationales de partenaires sociaux des ALR
- Garantir une implication plus forte des partenaires sociaux sectoriels dans le processus du semestre, grâce à une meilleure planification et plus transparente des calendriers annuels détaillés, permettant suffisamment de réunions, discussions et contributions
- Promouvoir la visibilité des processus semestriels à travers des sessions d'information et des formations auprès des membres des organisations sectorielles de partenaires sociaux aux niveaux européen et national
- Soutenir les efforts des partenaires sociaux sectoriels pour assurer une information et une consultation adéquates de leurs affiliés nationaux dans le processus du semestre, en créant une subvention ad hoc gérée par la DG Emploi, affaires sociales et inclusio
- Fournir aux partenaires sociaux des collectivités locales et régionales des forums spécifiques de discussion et de participation, compte tenu du rôle exceptionnel des ALR dans la mise en œuvre des recommandations par pays
- Veiller à ce que le semestre devienne un cadre efficace et inclusif pour travailler à la réalisation des ODD.

Le CCRE et la FSESP appellent également conjointement les gouvernements nationaux des États membres de l'UE à :

- Collaborer avec la Commission européenne pour rendre le processus du semestre aussi transparent et prévisible que possible, afin de faciliter la participation des partenaires sociaux nationaux
 - Créer des occasions de consultation efficace des partenaires sociaux sectoriels, ainsi que des gouvernements locaux et régionaux : les faits montrent que ces consultations sont souvent trop formelles et donc inefficaces
 - Veiller à ce que les points de vue des organisations sectorielles de partenaires sociaux sur les ALR soient correctement pris en compte, en raison du rôle stratégique des gouvernements locaux et régionaux dans la mise en œuvre des programmes nationaux de réforme.
- 